



Preavis obligatoire? merci de repondre

Par **lola**, le **13/08/2011** à **08:07**

Bonjour,
J'aimerais savoir si on est obligé de faire un préavis à notre propriétaire car depuis février une fuite d'eau a été signalée, les travaux n'ont toujours pas été faits. Elle m'a dit au téléphone que ça l'arrangeait car les moisissures viendront plus tard. Depuis des cafards se sont installés juste à la fuite qui n'était pas chez nous mais au dessus. La propriétaire retarde tout. Je vis avec des cafards depuis quelques semaines j'ai un bébé de 9 mois. Nous cherchons un autre logement mais je souhaiterais savoir si nous sommes obligés de faire un préavis vu la situation?
Merci

Par **mimi493**, le **13/08/2011** à **12:09**

Avez-vous fait une déclaration de sinistre à votre assurance ?
Est-ce que la fuite est de la responsabilité du bailleur ?
Lui avez-vous envoyé une LRAR de mise en demeure ?
Les cafards n'ont rien à voir avec la fuite.
Vous n'avez pas droit de partir comme ça.

Par **lola**, le **13/08/2011** à **20:01**

Nous avons bien fait une déclaration de suite après le sinistre. La propriétaire a mis 10 mois à bien vouloir faire les travaux. Je me suis informée et les cafards apparaissent dans un endroit humide, ce qui est le cas. Les murs sont encore humides. Nous attendons toujours les dispositions pour faire partir les cafards.. nous avons un bébé de 9 mois est-ce un endroit sain pour lui?? La fuite était au dessus de chez nous. Nous payons un loyer ou l'endroit n'est pas sain est-ce normal?_

Par **lola**, le **13/08/2011** à **20:02**

Nous avons bien fait une déclaration de suite après le sinistre. La propriétaire a mis 4 mois à bien vouloir faire les travaux. Je me suis informé et les cafards apparaissent dans cet endroit humide, ce qui est le cas. Les murs sont encore humides. Nous attendons toujours les dispositions pour faire partir les cafards.. nous avons un bébé de 9 mois est-ce un endroit sain pour lui?? La fuite était au-dessus de chez nous. Nous payons un loyer ou l'endroit n'est pas sain est-ce normal?_

Par **mimi493**, le **13/08/2011** à **20:08**

Les cafards n'apparaissent pas par magie, et il est fort probable qu'ils aient été là avant, mais sans que vous les voyiez. Vous devez faire venir un professionnel (ça coûte peu cher)rnVous dites d'abord qu'il n'a jamais fait les travaux et maintenant vous dites qu'il a mis des mois pour les faire ???rnQu'a fait votre assurance ?

Par **lola**, le **13/08/2011** à **21:04**

Est-ce à nous de payer un professionnel? La fuite est depuis février et la propriétaire commence à affoler depuis les cafards.

Par **mimi493**, le **13/08/2011** à **21:19**

Pour les cafards oui. ça arrive d'en avoir, même dans une maison très propre. En avez-vous parlé avec les voisins ? Est-ce qu'ils en ont aussi ? En avez-vous vu dans les parties communes ?rnLa fuite est réparée maintenant ?

Par **lola**, le **13/08/2011** à **22:33**

Les voisins au-dessus n'ont pas fait attention rnLa fuite est réparée mais ça mouasse dans la cuisine et d'autre pièce ce qui n'est pas propre on retrouve des bestioles de cafard et on nous dit attendre

Par **mimi493**, le **13/08/2011** à **22:37**

[fluo]**La fuite est réparée maintenant ?** [/fluo]rnConcernant les dégâts chez vous, que dit votre assurance ?

Par **lola**, le **14/08/2011** à **07:01**

La fuite est réparée c les pompier qui on défoncer la porte du dessus car il etai en vacances, la fuite à durer 2 semaines. Les murs sont moussi. L assurance attend le devis pour les travaux à faire

Par **mimi493**, le **14/08/2011** à **11:41**

Votre assurance attend les devis, donc vous avez fait venir des artisans pour établir les devis ?
En attendant, vous avez passé un coup d'eau de javel pour les moisissures ?

Par **lola**, le **14/08/2011** à **12:00**

Nn le devis na pas été fai la propriétaire essaye d contacter d artisan. Pour les moussure ont à tout nettoyé et ça fai rien. En plu on à contacter notre proprio car nous pensons qu il ya encore une fuite elle à di ke c etai juste les mur qui etai humide.

Par **mimi493**, le **14/08/2011** à **12:15**

Vous dites que votre assurance attend les devis, donc c'est à vous de les faire établir

Par **lola**, le **14/08/2011** à **13:29**

La proprio ma di qu elle le fera car normalement c le syndicat d l immeuble de le faire